



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 118007

Texte de la question

M. François Dosé attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les modalités de la formation initiale des orthophonistes. L'adaptation du cursus de leur formation initiale dans le cadre des systèmes européens de l'enseignement est une nécessité pour l'avenir de cette profession et le maintien de soins de qualité pour les patients. Des réunions interministérielles engagées depuis 2004 devaient élaborer un cahier des charges pédagogique justifiant la validation de la formation au niveau du master professionnel. Certaines universités ont même déposé des maquettes de masters professionnels en orthophonie mais il semble qu'elles ne puissent pas être validées car toute concertation serait actuellement interrompue. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de mettre en place un cursus de formation satisfaisant.

Données clés

Auteur : [M. François Dosé](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118007

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1494